



*Municipalité de Cap-Saint-Ignace*

*D'abord et avant tout  
la belle campagne!*

**Province de Québec  
Municipalité de Cap-Saint-Ignace  
M.R.C. de Montmagny**

## **Avis public**

**EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE**, greffière-trésorière de la Municipalité,

**QUE LE CONSEIL**, lors de la séance du 10 janvier 2022, a déposé le projet de règlement suivant pour adoption lors de la prochaine séance :

**PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE**

**LE CONSEIL PRÉVOIT ADOPTER LE RÈGLEMENT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
10 FÉVRIER 2022 À 20 HEURES À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL AU 100,  
PLACE DE L'ÉGLISE, OU EN VISIOCONFÉRENCE SI LES MESURES SANITAIRES  
L'OBLIGENT.**

Une copie du résumé du projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande à la Municipalité ou encore être consulté, au bureau municipal, pendant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce vingt-septième jour de janvier 2022.

La greffière-trésorière,

Sophie Boucher